



**INTERACTION ENTRE LES PARLEMENTS NATIONAUX
ET LES EQUIPES DE PAYS DE L'ONU**

7 octobre 2013 (9 heures – 11 heures)
Salle A, Bâtiment CCV, CICG

Note explicative

Depuis sa création en 2007, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a pour mandat d'examiner comment les parlements et l'UIP organisent leur travail par rapport aux Nations Unies et d'encourager une plus grande interaction entre les parlements et les Nations Unies au niveau national.

Un rapport¹, produit par cette commission et présenté à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des présidents de parlement en juillet 2010, a montré que, globalement, seuls quelques parlements (à peine plus de 10 % à l'époque) avaient des échanges réguliers et systématiques avec les bureaux de pays de l'ONU. De plus, rares étaient les cas où le Parlement était systématiquement associé à la préparation et au suivi des grandes conférences de l'ONU où étaient adoptés de nouveaux engagements internationaux.

Suite à ces conclusions, le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a entrepris diverses missions sur le terrain pour examiner de plus près l'interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU. Au cours de ses missions en Tanzanie (2008), au Viet Nam (2009), en Sierra Leone et au Ghana (2011), ainsi qu'en Albanie et au Monténégro (2012), il a évalué les progrès accomplis dans ces pays dans la mise en œuvre de la réforme "Une seule ONU" (Unis dans l'action), en particulier sur le plan de la cohérence et de l'efficacité des interventions de l'ONU. Lors d'une mission en Côte d'Ivoire en juin 2013, le Groupe consultatif s'est appliqué à évaluer l'interaction entre le Parlement et les Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix et des efforts de réconciliation nationale.

Les rapports de ces missions sont disponibles sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/un-f/un-cmt.htm>). Ils comportent nombre de recommandations qui s'adressent aux parlements et aux Nations Unies et qui visent à accroître l'efficacité des grandes stratégies de développement national et de consolidation de la paix, ainsi que la mobilisation politique en leur faveur. Parmi elles figurent notamment celles-ci :

- les parlements peuvent jouer un rôle majeur en veillant à ce qu'il existe des mécanismes de coopération cohérents et transparents entre les autorités nationales, les Nations Unies et d'autres partenaires du développement;
- dans bien des cas, il est utile que les parlements, en particulier ceux qui bénéficient d'une assistance technique de l'ONU, désignent en leur sein un interlocuteur privilégié chargé des affaires des Nations Unies;
- les commissions parlementaires compétentes peuvent et devraient jouer un rôle plus actif de prévention en suivant les négociations et en veillant à l'exécution des engagements internationaux;

¹ Voir <http://www.ipu.org/splz-f/speakers10/2r1.pdf>

- les parlements devraient encourager les représentants de leur pays siégeant dans les organes directeurs des diverses institutions de l'ONU à suivre une démarche plus cohérente, conforme aux principes de la réforme "Une seule ONU" et à plaider pour la réforme tant au Siège de l'ONU que dans les opérations de terrain;
- les parlements devraient aussi s'investir davantage dans le contrôle des opérations de l'ONU dans leurs pays respectifs;
- le succès de la réforme de l'ONU dépend d'un financement durable, prévisible et non réservé, assuré par les partenaires du développement. Ceux-ci devraient aussi être plus disposés à passer par les systèmes nationaux pour l'exécution de divers programmes et projets;
- de son côté, le système des Nations Unies devrait être prêt à donner des instructions plus claires aux équipes de pays de l'ONU sur la manière d'entretenir au mieux le dialogue avec les parlements nationaux sur diverses questions de politique générale;
- les équipes de pays de l'ONU devraient s'efforcer, quant à elles, d'établir un dialogue de fond plus structuré avec les dirigeants parlementaires et les commissions spéciales et explorer la possibilité de monter des projets d'assistance au Parlement et d'autres projets avec lui.

Les conclusions auxquelles parvient le Groupe consultatif après ses missions de terrain se retrouvent dans des documents importants de l'ONU. Dans son rapport de 2012 intitulé *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (A/66/770)*², le Secrétaire général de l'ONU souligne que "Dans l'élaboration des stratégies nationales de développement, les parlements nationaux ont une importance particulière. Les pratiques optimales nouvelles de certaines équipes de pays des Nations Unies – qui ont approché plus organiquement les dirigeants parlementaires et les commissions spéciales pour essayer d'inclure les parlements dans les mécanismes nationaux de consultation, d'évaluation et de validation – donnent un exemple encourageant, digne d'être suivi ailleurs."

De son côté, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/261³, adoptée par consensus en mai 2012 :

- Engage l'Union interparlementaire à continuer d'aider à renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, notamment dans le sens du renforcement des capacités parlementaires, de la consolidation de l'état de droit et de l'aide à la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements internationaux;
- Demande aux équipes de pays des Nations Unies de trouver un moyen de collaborer de façon plus organisée et intégrée avec les parlements nationaux, notamment en faisant participer ceux-ci aux consultations sur les stratégies de développement des pays et sur l'efficacité de l'aide au développement.

Au moment où l'UIP s'emploie à évaluer l'incidence de ces décisions et recommandations au niveau national, ses Parlements Membres sont invités à réfléchir sur ces conclusions et à faire connaître leur position pendant le débat interactif. Des représentants de parlements ayant reçu ces dernières années la visite du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies seront aussi invités à faire part de leur expérience particulière.

² See <http://www.ipu.org/Un-f/a-66-770.pdf>

³ See <http://www.ipu.org/Un-f/a-66-261.pdf>